

## Examen d'accès aux formations chef d'entreprise aux conditions CESS - 2026

### Note d'information aux candidats

#### JE N'AI PAS DE CESS, QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE ?

Le manque de diplôme ne doit pas entraver vos projets de formation et votre avenir professionnel. Dès lors, pour certaines formations, la possibilité vous est offerte de passer un examen d'accès à l'efp, qui permettra d'évaluer :

- Votre **compréhension du français**, votre capacité à le comprendre, à appliquer les règles grammaticales et de conjugaison.
- Vos **compétences en mathématiques** : résolutions de problème, calculs de pourcentages, règles de trois et règles de trois inverses, analyses de tableaux et de graphiques, estimations et conversions d'unités de mesure.
- Vos **compétences en logique** : mises en situation et suites logiques.

#### L'EXAMEN D'ACCÈS

Consultez le site Internet [www.efp.be](http://www.efp.be) pour savoir si, pour la formation que vous avez choisie, un examen d'accès est organisé.

Les sessions d'examens d'entrée s'étalent de mai à fin septembre.

L'examen est soumis aux collaborateurs du sfpme responsables des examens d'entrée pour correction. La décision vous sera transmise par mail dans les 10 jours ouvrables.

Si vous avez **réussi** l'examen, il vous faudra confirmer votre inscription à l'efp en cliquant sur le lien que vous recevrez par mail suite à votre réussite.

Cette décision favorable reste valide pour une durée illimitée pour les formations chef d'entreprise aux conditions CESS du réseau sfpme-IFAPME pour lesquelles un examen est organisé.

Le suivi des cours n'est possible, l'année académique en cours, que si vous êtes inscrit avant le 31 octobre.

Si vous avez **échoué** à l'examen, vous ne pourrez pas entrer en formation CESS cette année.

Vous avez néanmoins plusieurs possibilités :

- Opter pour une autre formation chef d'entreprise. Nous offrons un panel de formations dont les conditions d'admission ne sont pas le CESS, les pôles et les référents pourront vous renseigner.
- Opter pour une formation en apprentissage (23 ans maximum). Un référent pourra vous renseigner.
- Présenter un nouvel examen l'année académique suivante.
- Rencontrer l'équipe d'Infor Jeunes en vue d'une réorientation, à condition d'avoir 26 ans maximum.
- Rencontrer l'équipe de la Cité des métiers en vue d'une information sur le paysage de la formation à Bruxelles ou d'une réorientation

#### Informations pratiques concernant l'examen d'accès aux formations CESS

Pour réussir l'"examen d'accès aux formations CESS", il faut obtenir 50% dans chacun des 3 volets (français, mathématiques et logique) ET 60% au total des 3 volets.

Vous disposerez de maximum 3h00 pour compléter l'examen (tests de français, de mathématiques et de logique).

La calculatrice et le GSM sont interdits.

<sup>1</sup> Voir également les instructions relatives aux inscriptions (documents à fournir, paiement, ...) sur le site Internet [www.efp.be](http://www.efp.be).